



Termes de Reference

Titre:	Elaboration du PNER sur l'horizon 2030, des deux PPER et renforcement de capacité en planification de l'AGER.
Type of Contrat:	Consultance
Durée:	6 mois
Lieu d'affectation :	A domicile avec des missions sur le terrain- Conakry

I INTRODUCTION

Le Centre pour les Energies renouvelable et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (ECREEE) dans le cadre de son appui aux Etats Membres de la CEDEAO, accorde à l'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale (AGER) une assistance technique pour l'élaboration du programme National d'Electrification Rural (PNER) à 15 ans, des dossiers complets pour la réalisation des deux (02) projets prioritaires d'électrification Rural qui sont planifiés dans le PPER, et renforcement de capacité de planification de l'AGER. L'Objectif de cette assistance technique est d'appuyer l'AGER à travers une étude dans la planification des activités et dans la recherche de financement public ou privé.

Ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté en milieu rural Guinéen y compris les objectifs pour le Développement Durable.

Un bureau d'études spécialisé en électrification rurale sera recruté pour animer, en étroite collaboration avec la Direction générale de l'AGER et le MEH, l'élaboration du PNER et des deux dossiers PPER. Le bureau d'études devra assurer la formation « sur le tas » des cadres de l'AGER, du MEH et des représentants du CER aux procédures de planification / programmation. L'approche proposée en matière de formation sera un critère important de sélection.

Les présents termes de référence sont basés sur des termes de référence préparé pour AGER intitulé « **Guinée : Appui au Bureau d'électrification rurale décentralisée (BERD) pour la mise en place de l'Agence guinéenne d'électrification rurale (AGER) financé par EUEI PDF.**

II CONTEXTE DE L'ETUDE

La nouvelle politique d'électrification rurale en Guinée a été initiée par la "Lettre de politique sectorielle pour la promotion de l'électrification rurale décentralisée" en février 1998, et confirmée en 2013 dans la « Lette de politique de développement du secteur de l'énergie ». L'adoption de la loi L/2013/061/CNT sur l'électrification rurale le 20 septembre 2013 constitue une avancée certaine dans la mesure où elle prévoit la création de l'Agence guinéenne d'électrification rurale (AGER), confirme le choix de recourir aux opérateurs privés et définit les grandes lignes du cadre réglementaire de l'électrification rurale.

L'appui pour la mise en place de l'AGER, financé depuis mai 2013 par le programme Partnership Dialogue Facility de l'Initiative pour l'énergie de l'Union européenne (EUEI-PDF), a permis d'élaborer les orientations stratégiques, la structure organisationnelle, les postes et profils de compétences ainsi que le manuel des procédures de l'AGER, qui ont été validés lors d'un atelier organisé par le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique (MEH) à Conakry les 8 et 9 avril 2014.

A l'issue de cet atelier, des précisions ont été apportées quant aux périmètres respectifs du concessionnaire du réseau public interconnecté, actuellement Électricité de Guinée (EDG), d'une part, et de l'AGER et des opérateurs d'électrification rurale, d'autre part, ainsi qu'aux conditions d'achat / vente d'électricité en gros sur le réseau concédé à EDG. Les activités à mener pour l'opérationnalisation de l'AGER et un programme de démarrage ont été définis. En mars 2015, un projet de décret présidentiel portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'AGER a été soumis au gouvernement pour adoption.

Plus récemment, la stratégie nationale d'électrification rurale et un Plan d'affaires de l'AGER à 5 ans ont été validés par les représentants du Gouvernement guinéen lors de l'atelier final du projet EUEI PDF qui s'est déroulé le 8 avril 2015 à Dakar.

Le projet « Élaboration du Programme national d'électrification rurale (PNER) à 15 ans et renforcement des capacités de planification de l'AGER » fait partie du Plan d'affaires à 5 ans de l'AGER. Il en constitue un préalable destiné à parfaire son opérationnalisation et lancer la mise en œuvre de la stratégie d'électrification rurale adoptée.

Pour rappel, le champ d'intervention de l'électrification rurale en République de Guinée, tel qu'il est défini par le projet de décret déjà cité, recouvre :

- l'ensemble des zones rurales du territoire national qui ne sont desservies par aucune installation électrique (centrale de production et/ou réseau de distribution basse tension) ;
- l'ensemble des zones périurbaines du territoire national qui ne sont desservies par aucune installation électrique (centrale de production et/ou réseau de distribution basse tension), et pour lesquelles aucun projet de raccordement n'est programmé à l'échéance de 15 ans ;

- l'ensemble des centres autonomes existants à l'exclusion de certains d'entre eux et de chefs-lieux de préfecture qui seront déterminés au cas par cas, et de toutes les installations d'autoproduction.

L'Elaboration du Programme national d'électrification rurale (PNER) à 15 ans, des dossiers complets pour **la réalisation des deux premiers Projets planifiés d'électrification rurale (PPER)**, et renforcement des capacités de planification de l'AGER. La Guinée ne dispose pas aujourd'hui de cadre programmatique spécifique pour le développement de l'électrification rurale à l'échelle nationale. Le projet a pour but à la fois de mettre en place ce cadre en précisant les objectifs à atteindre, les options et les activités à mettre œuvre pour y parvenir, les moyens à mobiliser, les étapes et le calendrier prévisionnel de réalisation, mais aussi de renforcer les capacités propres de l'AGER à assurer ensuite la programmation régulière des activités d'électrification rurale. Les résultats attendus sont : (i) le PNER horizon 2030 sous forme d'un document détaillé et d'une base de données sur système d'information géographique (SIG) ; (ii) deux dossiers complets permettant de recruter des OPER pour la réalisation de deux premiers Projets planifiés d'électrification rurale (PPER) ; et (iii) le personnel concerné de l'AGER formé aux procédures de planification / programmation.

II OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de cette mission d'étude est d'élaborer un Plan National d'Electrification Rurale pour mettre en place un cadre programmatique qui va définir pour l'ensemble du territoire national Guinéen, les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 en matière d'électrification rurale.

L'objectif spécifique est de définir les options et les activités à mettre œuvre pour y parvenir, les moyens à mobiliser, les étapes et le calendrier prévisionnel de réalisation, mais aussi de renforcer les capacités propres de l'AGER à assurer ensuite la programmation régulière des activités d'électrification rurale. Le consultant élaborera aussi deux dossiers complets permettant de recruter des OPER pour la réalisation de deux premiers Projets planifiés d'électrification rurale (PPER)

Concernant le cadre programmatique, le projet vise également à délimiter précisément les périmètres respectifs du concessionnaire du réseau interconnecté, actuellement EDG, et des futurs Opérateurs Privés d'Électrification Rurale (OPER), afin de fournir à ces derniers les garanties nécessaires sur leurs périmètres de concession / autorisation pour stimuler leur implication dans le cofinancement et l'exploitation efficace et durable des systèmes d'électrification. Le périmètre est réputé intangible pour toute la durée de la concession / autorisation, que ce soit vis-à-vis du concessionnaire du réseau interconnecté, actuellement EDG, ou d'un autre OPER.

Cette délimitation s'entend toutefois comme évolutive. En effet, à l'expiration de la période de concession/autorisation d'électrification rurale, la procédure de renouvellement prévoit de nouveau l'ouverture à la concurrence. Dès lors qu'EDG aura un statut juridique lui permettant d'être candidat pour la reprise de ladite concession ou autorisation, cela pourra se traduire par une modification des périmètres d'intervention respectifs d'EDG et des OPER.

En ce qui concerne le renforcement des capacités propres à l'AGER, il s'agit de poursuivre le changement de paradigme en matière d'électrification rurale, entamé avec le BERD et les premières concessions d'électrification rurale, en se donnant les moyens, en termes de compétences, de procédures et d'efficacité, de changer d'échelle. Il s'agit, par la pratique de terrain et la confrontation aux réalités et aux problèmes de programmation et de mise en œuvre des projets, de constituer au sein de l'AGER une équipe de professionnels habitués à travailler efficacement ensemble et rôdés aux procédures à mettre en œuvre qu'elle aura contribuées à améliorer compte tenu des retours d'expériences concrètes acquises en Guinée ainsi que dans des pays similaires.

III RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Un rapport du PNER à l'horizon 2030 proposant :
 - un découpage du territoire guinéen, concerté avec les collectivités territoriales et cohérent avec les prévisions de développement du réseau interconnecté concédé actuellement à EDG,
 - en zones d'électrification rurale (ZER) de taille et caractéristiques socioéconomiques appropriées pour constituer les périmètres de concessions d'électrification rurale attractives pour des OPER et faire l'objet de futurs PPER ;
 - découpage proposé est géoréférencé et intégré à la base de données nationale sur l'électrification en cours de mise en place sur système d'information géographique (SIG) ;
 - un calendrier prévisionnel de couverture progressive des différentes ZER par des PPER;
- les procédures de planification / programmation des projets d'électrification rurale à appliquer par l'AGER, le MEH et le Conseil à l'électrification rurale (CER), et définies dans le manuel des procédures, sont mises au point et rôdées sur le terrain ; le manuel des procédures est actualisé en conséquence ;
- le personnel de l'AGER et du MEH, et les représentants du CER « sur le tas » maîtrisent l'application des procédures de programmation des projets d'électrification rurale.
- deux dossiers complets permettant de recruter des OPER pour la réalisation de deux premiers Projets planifiés d'électrification rurale (PPER)

IV ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Les principales prestations à réaliser concernent :

L'élaboration du PNER horizon 2030 consistera à préciser les orientations et les échéances, et à réunir les données et informations fiables nécessaires à la mise en œuvre au cours des quinze prochaines années de la nouvelle stratégie d'électrification rurale basée sur l'octroi de concessions ou autorisations à des OPER. Il ne s'agit donc pas d'une étude lourde du type de celles menées par le passé dans de nombreux pays pour les besoins en planification des compagnies d'électricité nationales. Les études plus approfondies viendront dans un second temps, projet par projet et au fur et à mesure de la programmation annuelle, sachant toutefois que le choix final des options restera du ressort des OPER qui devront les définir de façon précise dans leurs réponses aux demandes de propositions pour la réalisation des projets planifiés (PPER) qui seront lancées par l'AGER.

L'élaboration du PNER comprendra deux volets : (i) l'intégration et l'accès à la base de données SIG sur l'électrification rurale à l'AGER, d'une part, et (ii) la délimitation des ZER et l'élaboration du programme national proprement dite, d'autre part. Le travail est à mener en étroite collaboration avec l'étude en cours du prospectus d'investissements pour le programme national d'accroissement de l'accès à l'électricité en Guinée, réalisée dans le cadre de l'initiative des Nations-Unies « Energie durable pour tous » (SE4ALL) et du programme ESMAP de la Banque mondiale. Des séances de travail régulières doivent être organisées avec l'équipe de consultants en charge de son développement en relation avec le Ministère de l'Energie, ainsi que des rencontres avec les représentants des bailleurs qui en assurent la supervision.

1. L'accès de l'AGER à la base de données SIG sur l'électrification rurale (3 mois)

S'assurer que la mise en place et l'intégration de la base de données SIG sur l'électrification rurale pour une première étape dans l'élaboration du PNER horizon 2030 sont prises en compte par l'équipe qui a en charge de son développement. Et puis établir un guide pour ses actualisations quinquennales, ainsi qu'à ses déclinaisons en programmes annuels d'électrification rurale à mettre en œuvre par l'AGER.

Elle permettra également de préciser quelles devront être les activités régulières de l'AGER pour compléter et mettre à jour la base : données à collecter, protocoles de collecte, coordination de la collecte, saisie et traitement des données collectées, diffusion des résultats, etc.

Outre la collaboration avec l'étude en cours déjà citée du prospectus d'investissement, le travail s'appuiera sur le Système d'information énergétique (SIE) mis en place en 2015 au niveau de la Direction nationale de l'énergie (DNE) du MHE dans le cadre du projet de Réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de la ville de Conakry (PREREC) financé par la Banque africaine de développement (BAD), les travaux déjà

menés par EDG, les données collectées et les bases de données créées dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur d'électrification et du Projet d'électrification rurale (DE-CON-Systèmes Europe, 2006) et du Projet d'électrification rurale décentralisée (PERD) réalisé par le BERD.

Les principales tâches à accomplir sont les suivantes :

- faire un état des données disponibles en étroite collaboration avec les avec consultants en charge du développement SIG et les responsables du SIE sur l'ensemble du territoire national sur : (i) les communautés rurales du pays (démographie, nombre d'habitations et types d'habitat, principales infrastructures existantes et programmées (forage motorisé, centre de santé, école, etc.); (ii) les gisements d'énergie renouvelable (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, géothermie) ; (iii) le périmètre de concession d'EDG et les réseaux MT et BT existants et les extensions programmées sur les 15 ans à venir ;
- contribuer à l'établissement de la base de données SIG nationale sur l'électrification, en cours de mise en place avec le Ministère de l'Energie et en cohérence avec le SIE, notamment en ce qui concerne la délimitation du périmètre de l'électrification rurale, la nature et la structuration des données y afférent ;
- définir les procédures d'accès de l'AGER à la base nationale et au SIE de la DNE, pour les besoins spécifiques de programmation (PNER, PPER, etc.) et pour sa mise à jour ;
- intégrer dans la base et le SIE l'ensemble des données qui seront collectées dans le cadre du projet dans le cadre de l'élaboration du PNER et de l'établissement des dossiers des deux premiers PPLER ;
- établir pour le compte de l'AGER le cahier des charges détaillé des données à collecter sur l'électrification rurale pour alimenter et enrichir la base SIG sur l'électrification et le SIE, des protocoles de collecte (périodicité, acteurs, transmission des données), de la coordination de la collecte, de la saisie et du traitement des données collectées, de la diffusion des résultats, etc.

2. Délimitation des ZER et établissement du PNER (4 mois)

Ce volet s'appuiera sur la base de données SIG et le SIE mis en place et les choix qui seront retenus dans le cadre du programme national d'accroissement de l'accès à l'électricité en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne les projets d'extension du réseau interconnecté et des réseaux provinciaux concédés à EDG.

Il devra faire l'objet d'une large concertation avec les collectivités territoriales et d'une approche multisectorielle. En particuliers, les synergies possibles seront recherchées avec les programmes en cours et à venir en milieu rural en matière d'alimentation en eau potable, de développement d'activités économiques ou d'entreprises, de construction de centres de santé et d'établissements d'enseignement, d'extension des voies d'accès (routes, pistes), etc.

Les principales tâches à accomplir sont les suivantes :

- découpage du territoire guinéen en ZER destinées à faire l'objet chacune d'un PPER concédé à un OPER ; les ZER devront être de tailles suffisantes pour offrir un marché potentiel attractif d'usagers solvables pour l'électricité, tout limitant les distances à parcourir pour l'OPER afin qu'il puisse assurer efficacement et à un coût acceptable les tâches de maintenance et de développement des installations d'électrification ; le découpage retenu sera cartographié et intégré dans la base de données SIG ;
- pour chacune des ZER retenues :
 - pré-identification des options d'électrification les plus prometteuses pour chacune des ZER retenues, parmi l'extension du réseau existant par antennes MT, la construction de nouveaux réseaux isolés alimentés par des centrales fonctionnant à partir d'énergie renouvelable (hydroélectricité, solaire PV, éolien, biomasse) et/ou la diffusion de systèmes individuels d'autoproduction à partir d'énergie renouvelable (pico-hydroélectricité, systèmes solaires PV, lanternes solaires, etc.) ;
 - élaboration de scénarios réalistes en termes de taux d'accès à l'électricité compte tenu du contexte socioéconomique local et des programmes de développement envisagés par les collectivités territoriales concernées ;
 - établissement d'un calendrier prévisionnel de couverture progressive de l'ensemble des ZER par des PPER, cohérent avec les scénarios retenus dans le cadre de l'étude SE4ALL en cours;
 - estimation du nombre de requêtes d'appui technique au montage de projets d'initiative locale d'électrification rurale (PILER) qui pourraient être traitées annuellement par l'AGER ;
- synthèse des éléments ci-dessus et rédaction du PNER horizon 2030.
- 3. D'élaborer deux dossiers complets permettant de recruter des OPER pour la réalisation de deux premiers Projets planifiés d'électrification rurale (PPER) (2mois)

V DUREE DE L'ETUDE ET CALENDRIER

Le projet est prévu pour une durée de 6 mois après notification du contrat. Le calendrier prévisionnel est le suivant

MOIS	1	2	3	4	5	6	7
Elaboration PNER 2030							
Appui à l'intégration des projets d'électrification rurale ans la base de données SIG							

Délimitation ZER et établissement PNER							
Rapport intermédiaire							
Elaboration de dossier complet d'appel d'offre pour deux projets prioritaires							
Rapport PNER et dossier complet -							

VI LIVRABLES (RAPPORTS ET COORDINATION)

Les livrables attendus sont les suivants :

- Rapport de démarrage, à l'issue de la mission de lancement et au plus tard 1 mois après notification du contrat. Ce rapport devra notamment préciser :
 - l'état des lieux des données disponibles pour l'électrification rurale, les besoins en données complémentaires, les moyens envisagés pour les collecter (enquêtes, etc.) et leur intégration dans la base de données SIG sur l'électrification ;
 - l'organisation de la collaboration avec l'équipe consultante en charge de la mise en place du SIG chargée de l'étude du prospectus d'investissements pour accroître l'accès à l'électricité, ainsi qu'avec les services concernés du MEH, notamment le SIE de la DNE, et d'EDG ;
 - l'organisation de la concertation avec les collectivités territoriales ;
 - le contenu et la façon dont sera assurée la formation « sur le tas » du personnel de l'AGER et de ses partenaires concernés ;
 - les suggestions éventuelles d'ajustement des termes de référence et du calendrier de réalisation de l'étude.
- Rapport intermédiaire sur la base de données SIG sur l'électrification rurale et le découpage en ZER, dans un délai de trois (3) mois après la validation du Rapport de démarrage. Ce rapport présentera :
 - les informations et données disponibles sur l'électrification rurale dans la base de données SIG mise en place et le SIE de la DNE, leurs niveaux respectifs de précision et les modalités de leur mise à jour (acteur(s), périodicité, modes de collecte et de saisie, etc.) ;
 - les modalités d'accès à la base de données SIG et au SIE et de collaboration avec les autres utilisateurs ;
 - les évolutions prévues à court et moyen terme.
 - une première approche pour le découpage du territoire en ZER
- Rapport sur le PNER 2030, dans un délai de trois (2) mois après la validation du Rapport intermédiaire sur la base de données SIG. Ce rapport précisera :

- le découpage, géoréférencé et cartographié, du territoire guinéen en ZER destinées à faire l'objet chacune d'un PPER concédé à un OPER, avec un descriptif de chacune des zones en termes de géographie, accessibilité, démographie, habitat, activités économiques, projets d'aménagement et de développement, et scénarios d'évolution prévisibles ;
 - les modalités de concertation avec les collectivités territoriales mises en œuvre pour parvenir à ce découpage ;
 - les marchés potentiels d'électrification rurale de chacune des ZER à 3 et 10 ans : nombre de localités, nombre d'usagers potentiels par catégorie, capacités de production à installer, etc. ;
 - les options d'électrification à moindre coût pour répondre à ces marchés, compte tenu des sources d'énergie disponibles localement et des prévisions d'extension du réseau interconnecté ;
 - les priorités, les scénarios réalistes et le calendrier prévisionnel de couverture progressive de l'ensemble des ZER, en termes de PPER et de PILER et en cohérence avec les programmes de développement des collectivités locales ;
 - les modalités d'actualisation quinquennale du PNER.
- Aide-mémoires de mission à l'issue de chaque mission des consultants internationaux en Guinée. Ils devront préciser notamment les activités menées et résultats obtenus en matière de formation « sur le tas » en programmation du personnel de l'AGER, ECREEE et des partenaires.

VII QUALIFICATION ET EXPERTISE REQUISE

Le volume des prestations d'expertise attendues est estimé globalement à 120 homme/jour répartis entre les principaux experts. La langue de travail est le français. Un résumé exécutif en anglais sera toutefois inclus dans chaque rapport livrable.

Le bureau d'études ou le groupement de bureaux d'études doit avoir réalisé des interventions similaires dans au moins deux pays. La capacité à travailler dans un environnement francophone et en Afrique est un critère important.

Les qualifications et les références pertinentes du chef d'équipe et de chacun des experts de l'équipe doivent être clairement soulignées dans la proposition.

Les prestations à fournir nécessitent l'implication effective et pour une durée significative d'experts seniors et très expérimentés, en mesure de travailler efficacement avec des responsables de haut niveau du gouvernement et d'institutions publiques, ainsi qu'avec une grande diversité de professionnels et techniciens en Guinée : ministères en charge de l'Energie et des Finances, AGER, agence de régulation, EDG, ECREEE, investisseurs privés et opérateurs potentiellement intéressés par l'électrification rurale.

La proposition doit clairement démontrer l'expérience internationale, les qualifications et les références des experts proposés dans chacun des domaines de compétence présentés ci-avant dans les présents termes de référence. La capacité à conduire les

tâches requises de façon efficace et dans le délai imparti sera un critère important. Les interventions déjà réalisées et les contacts en Guinée, l'expérience dans les pays francophones d'Afrique sub-saharienne seront des atouts.

Compte tenu que l'intervention est vaste et complexe, la constitution d'un groupement de bureau d'études avec des compétences complémentaires devrait être recherchée. Le chef de file devra indiquer son expérience en matière de coordination et direction de tels groupements sur des interventions similaires.

Les experts clés comprennent :

- un spécialiste senior du développement de l'électrification rurale avec une expérience avérée en énergies renouvelables en tant que chef de mission Nombre d'année d'expérience 10 ans (dont deux similaires durant les trois dernières années).
- un Expert Sénior socio-économiste, avec une expérience de 5 ans pour les missions similaires (au moins deux missions similaires durant les trois dernières années), une bonne connaissance des business plan.
- un Expert ingénieur électricien avec 5 années d'expériences (au moins deux missions similaires durant ces trois dernières années).
- Un Expert Juriste avec deux années d'expériences dans le domaine d'accompagnement et/ou conseil en matière d'électrification rurale.
- un spécialiste SIG avec 5 années d'expériences professionnelles et principalement dans la mise en place de base de données et de leur exploitation.

VIII PRESENTATION DES OFFRES

Les offres doivent contenir une offre technique et offre financière

- Offre technique :
 - Présentation du cabinet et expériences
 - Méthodologie
 - Liste et le CV des experts proposés en relation avec la mission
 - Attestation ou certificat de services des services faits contenant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du délivreur
- Offre financière
 - Une lettre de soumission signée à l'attention du Directeur de l'ECREEE
 - Un récapitulatif des coûts
 - Un bordereau de prix détaillé avec les coûts unitaires des experts proposés et les quantités homme/jour et les coûts liés à la logistique et le traitement des données, élaboration des rapports
 - Un dossier administratif comprenant les documents légaux du cabinet, un résumé des chiffres des deux dernières années,

Toutes les offres doivent être envoyées en version électronique à l'adresse email suivante :

tender@ecreee.org

Les envois doivent mentionner la référence de la publication dans l'objet et chaque envoi ne devra pas dépasser 10Mo. Un soumissionnaire peut faire plusieurs envois pour son offre et s'assurer que le volume du fichier attaché pour chaque ne dépasse pas 10Mo.

La date limite de soumission des offres est fixé au 11 Décembre 2016 à 00h(GMT-1) et l'ouverture sera faite le 12 Décembre 2016 à 10h (GMT-1) au Secrétariat de l'ECREEE, Achada Praia, Cap Vert.

Les offres doivent avoir une durée de validité de 90 jours après la date limite de soumission.

IX MODALITE DE PAYEMENTS

Le paiement comme suit :

35% à la signature du contrat (contre une garantie bancaire de la même valeur)

35% après livraison et validation du rapport intermédiaire

30% après validation du Rapport sur le PNER 2030

X LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail sera le FRANÇAIS.

XI DEMANDE DE CLAIRIFICATION ET QUESTIONS

Toutes les demandes de clarification et d'informations complémentaires devront être envoyées à : **msaidoulelouma@yahoo.fr** avec copie à **yhandem@ecreee.org** au plus tard 20 jours après la publication de l'avis de marché. Le titre de l'étude devra être clairement mis dans l'objet de l'email.